

La Collection

Règlement

La Collection est un nouveau site réservé au réseau culturel qui propose une sélection d'offres culturelles et projets artistiques français de tous les secteurs et disciplines artistiques dans un format de diffusion légère. Cet outil au service du réseau est destiné à l'accompagner dans sa programmation. Le site sera éditorialisé et étoffé de nouvelles offres régulièrement.

Le site intègre les offres de la Collection Africa2020, qui bénéficient d'un circuit de soutien financier propre sur IF Prog.

Modalités d'utilisation de la Collection

Le Réseau - Alliances Françaises, Instituts français, Instituts binationaux, Services culturels des Ambassades :

- choisit une offre parmi celles proposées. Une demande distincte par offre doit être soumise. Un maximum de 2 offres par pays pourra être soutenu, hors projets régionaux ;
- prend contact avec l'artiste, la compagnie ou l'institution référente pour la circulation du projet ;
- planifie, en fonction, avec son réseau interne, ses partenaires et/ou avec les postes voisins, la circulation de la ou des propositions (au minimum 3 dates pour le spectacle vivant et musiques) ;
- dépose sa demande de soutien à la circulation de la ou des propositions retenues via la plateforme IF Prog. La demande doit être faite au minimum trois mois avant la date de réalisation du projet ;
- assure la mise en œuvre de la programmation (production technique, accueil des équipes artistiques, communication) ;
- remet à l'Institut français un bilan de l'action réalisée.

Critères d'éligibilité

Un maximum de 2 projets par pays, concernant 2 offres de 2 disciplines différentes, pourra être soutenu, hors projets régionaux.

La demande de soutien est comprise entre 4 000 € minimum et 8 000 € maximum (sous réserve de disponibilité de crédits).

Le montant de l'aide octroyée ne pourra excéder 50% du budget du projet.

Pour le spectacle vivant et les musiques actuelles et jazz, trois représentations au minimum sont requises, dans un même pays ou une même zone géographique.

Pour les musiques classiques et contemporaines, trois représentations au minimum sont requises, dans un même pays ou une même zone géographique.

Un projet présenté plusieurs fois dans une même ville ne pourra faire l'objet que d'une seule demande.

Chaque dossier déposé sur IF Prog pour *la Collection* devra comporter :

- Une présentation du projet dans laquelle seront présentées la proposition artistique et les partenaires associés. Le projet peut se dérouler en dehors des établissements du réseau culturel (lieux partenaires), mais le réseau culturel doit en être le pilote ;
- Une lettre d'engagement du ou des postes impliqués dans le projet, visée par le/la COCAC ;
- Un accord de principe de l'artiste, de la compagnie ou de l'institution partenaire ;
- Un budget détaillé.

Conditions de mise en œuvre du soutien

Les projets seront examinés par ordre d'arrivée et validés après consultation et avis des experts sectoriels de l'IF Paris, dans un délai maximum de 3 semaines.

Seront examinés la qualité, la cohérence du budget et la cohésion de la proposition à l'échelle nationale et régionale.

Une notification d'attribution de la subvention sera envoyée par l'Institut français Paris.

L'appui financier de l'Institut français sera versé à l'établissement du réseau culturel en charge de piloter la circulation. Concernant les Services culturels pilotes du projet, l'appui financier pourra être versé à l'Institut français ou l'Alliance française local(e) partenaire du projet, selon les instructions du SCAC.

Contact : Emmanuelle Déprats, lacollection@institutfrancais.com

Direction de l'appui au réseau culturel français à l'étranger / Pôle offre en ligne et expertise numérique